



RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURANT SCOLAIRE 2021-2022

Les principales valeurs développées sur le temps de restauration scolaire sont les suivantes :

- Favoriser le vivre ensemble
- Développer l'autonomie
- Respecter l'environnement
- Apprendre la vie à table.

INSCRIPTIONS

Vous trouverez en mairie et sur le site de Moussy-Le-Vieux les documents suivants :

<https://www.moussy-le-vieux.fr/> Rubrique « Jeunesse » et « Restauration scolaire »

	Liste des documents	Nouveau dossier	Renouvellement
A remplir	Fiche d'inscription restaurant scolaire	X	X
	Fiche sanitaire de liaison	X	X
A fournir	Attestation d'assurance scolaire	X	X
	Copie des vaccins	X	X
	Carte d'identité des parents	X	
	Carte d'identité ou passeport de l'enfant	X	
	Justificatif de domicile	X	
	Livret de famille	X	



Le dossier doit être renouvelé impérativement tous les ans et rendu uniquement à l'accueil de la Mairie, au plus tard fin juin.

Pour les nouvelles familles :

Une fois le présent dossier rempli, vous recevrez par mail vos identifiants pour vous connecter au Portail Familles et effectuer vos inscriptions et annulations en toute autonomie à l'année ou de manière occasionnelle.

Délais d'inscription et d'annulation :

Vous avez jusqu'au jeudi minuit pour inscrire ou annuler votre enfant pour la semaine qui suit.

Par exemple : pour la semaine du lundi 06 au 10/09/2021, vous avez jusqu'au jeudi 02/09/2021 pour faire vos inscriptions et annulations.

Sauf absence justifiée d'un certificat médical (à fournir en mairie avant la fin du mois en cours), tout repas non annulé sera facturé.

A l'issue de vos inscriptions sur le Portail Familles, vous recevrez un mail de confirmation récapitulatif.

TARIFS

- Tarif unique : 3€20
- Tarif pénalité : 5€ en plus du repas quand l'enfant est présent à la cantine et non inscrit.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler :

- En ligne par carte bancaire via le Portail Familles.
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public auprès de la Mairie.

ENCADREMENT

Il est assuré par une équipe d'animation, composée d'animateurs et de personnels communaux diplômés et bienveillants, chargés de mettre en place des activités, dans la mesure du possible.

JEUX ET JOUETS

Du matériel est mis à la disposition des enfants durant la récréation (ballons, cerceaux, échasses, plots ...).

Le personnel encadrant se dégage de toute responsabilité en cas de dégradations ou de vols d'objets personnels, qui sont sous la responsabilité des enfants.

SANTÉ

- Si votre enfant a un PAI (allergie alimentaire ou autre), il est impératif de fournir tous les documents relatifs à sa situation lors du dépôt du dossier.

Aucun traitement ne sera donné sans ordonnance

- En cas de blessure, votre enfant sera soigné. Selon la gravité, un document sera rempli et fourni à l'enseignant.

Pour les blessures graves ou impressionnantes, les parents seront appelés systématiquement, ainsi que les secours.

COMPORTEMENT

En cas de comportement répétitif inadapté à la vie en collectivité d'un enfant (violence, agressivité, dégradation, ...), la Mairie en sera informée. S'il n'y a pas d'évolution positive, les familles seront reçues par l'élue en charge des affaires scolaires et extrascolaires et Monsieur le Maire. Ceux-ci se réservent le droit d'exclure l'enfant concerné de la pause méridienne si besoin.

MENUS

Les menus des repas sont disponibles sur le site de la Mairie www.moussy.le.vieux.fr

Rubrique « Jeunesse » et « Restauration scolaire »

CONTACT

En cas de besoin, vous pouvez contacter la Mairie :

Mairie de Moussy le Vieux, Place Marcel Hatier, 77230 Moussy Le Vieux

Téléphone : 01.60.03.43.06

Mail : secretariat@moussylevieux.fr

Vous pouvez consulter le Projet Pédagogique de la pause méridienne sur le site de la Mairie, www.moussy.le.vieux.fr, Rubrique « Jeunesse » et « Restauration scolaire »